

Le numéro d'entreprise unique facilite et accélère les rapports avec le gouvernement

Fonder une nouvelle entreprise ou en modifier une qui existe déjà sera désormais la simplicité même grâce à la mise en oeuvre du projet du numéro d'entreprise unique (NEU). Ce projet est le fruit de la collaboration entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'Agence du revenu du Canada (CRA) et d'autres organismes de l'État. Il simplifiera l'enregistrement et les autres opérations administratives nécessaires à la création et à l'exploitation d'une entreprise en Colombie-Britannique.

Ce projet doit son succès à l'utilisation du numéro d'entreprise (NE), qui permet l'identification d'une entreprise et de ses comptes gouvernementaux auprès de tous les ministères, organismes et entités publiques qui participent au projet du NEU.

Les gens d'affaires, les associations et les groupes professionnels ont fait savoir au gouvernement que le nombre de formalités administratives nécessaires à l'enregistrement de leur entreprise leur causait une grande frustration. Devoir se rendre à différents bureaux pour remplir une montagne de formulaires, tous pratiquement identiques, représentait une perte de temps et d'énergie monumentale. De plus, on finissait par leur attribuer de nombreux numéros et codes différents pour permettre leur identification auprès de chaque organisme.

Nous aimerions maintenant vous présenter la nouvelle façon de faire des affaires en Colombie-Britannique. Notre objectif : que chaque entreprise possède un numéro de code unique, qu'elle utilisera dans ses transactions avec les différents paliers de gouvernement, et qu'elle puisse accéder simultanément aux divers organismes gouvernementaux avec lesquels elle doit communiquer, par l'entremise des guichets uniques informatisés.

Les entreprises pourront bientôt s'enregistrer par Internet auprès de plusieurs organismes, simultanément et en toute sécurité, à partir du domicile, du bureau ou des guichets uniques informatisés partout en province. Elles pourront ainsi :

- obtenir un NE;
- s'inscrire à quatre des comptes principaux de l'ARC (TPS/TVH, impôt sur le revenu des sociétés, retenues sur la paie et importations/exportations);
- enregistrer leur statut de propriétaire unique ou d'associé de l'entreprise auprès du ministère des Finances;
- ouvrir un compte auprès du Workers' Compensation Board;
- s'inscrire auprès du ministère du Revenu provincial aux comptes de taxe de vente provinciale et de taxe sur les chambres d'hôtel;
- obtenir un permis d'exploitation commerciale d'environ la moitié des municipalités de la province;
- effectuer un changement d'adresse auprès de plusieurs organismes en une seule transaction.

Ces services seront offerts dès mars 2004. Au cours des prochains mois, le gouvernement de la Colombie-Britannique continuera d'étendre graduellement l'utilisation du NE à d'autres ministères et organismes provinciaux.

Pour en savoir plus sur ce projet, visitez le site Web www.cse.gov.bc.ca/SBNP (en anglais seulement). Si vous avez des suggestions quant à de possibles nouveaux partenaires, veuillez

communiquer avec Mike Kelley, au (250) 356-8657. Pour en savoir davantage sur les programmes et services de l'Agence du revenu du Canada, visitez son site Web, à www.arc.gc.ca.

Enregistrer son entreprise en deux temps trois mouvements, tout un changement!